

ANNEXE 5 : projet de ratification et d'exécution type de la promesse du porte-fort (à dupliquer pour chaque tiers propriétaire décrit en Annexe 3)

RATIFICATION ET EXECUTION DE LA CONVENTION « CAMP DE BASE -PHASE FINALE » SIGNÉE ENTRE LE COMITE D'ORGANISATION FRANCE 2023 ET LE PORTEUR

Le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Rugby FRANCE 2023 et le PORTEUR du projet de « Camp de base – phase finale » ont défini leurs obligations respectives au titre :

- de la mise à disposition des installations du « Camp de base – phase finale » au profit des Équipes/Délégations ;
- de la mise aux normes desdites installations ;
- ainsi que des conditions d'accueil des Équipes/Délégations.

Le PORTEUR du projet s'est porté fort de la ratification et de l'exécution de ladite Convention au nom de *(nom du TIERS propriétaire signataire de la présente)* en tant que propriétaire d'au moins une des installations devant servir au camp de base objet de la Convention.

(nom du TIERS propriétaire signataire de la présente) certifie avoir pris connaissance de l'intégralité de ladite Convention, jointe à la présente.

Ainsi, pleinement investi des pouvoirs pour ce faire, *(nom du TIERS propriétaire signataire de la présente)* en application de l'article 1204 du Code civil ratifie pleinement la Convention. *(nom du TIERS propriétaire signataire de la présente)* et déclare de ce fait reprendre les droits et obligations pour lesquels le PORTEUR à la convention s'est porté fort en son nom.

En conséquence, *(nom du TIERS propriétaire signataire de la présente)* déclare s'associer pleinement de ce fait au projet de « Camp de base – phase finale » figurant dans la Convention, et exécutera cette dernière tant au titre des installations dont il est propriétaire que pour l'accueil et le fonctionnement général du camp de base objet de la Convention signée par le PORTEUR.

Fait à _____ le _____
Pour le TIERS propriétaire *(nom du TIERS propriétaire)*

Par : *(nom du signataire)*
(fonction du signataire)

PJ : copie de la Convention ; pouvoir ou délibération habilitant le signataire.